



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 11 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mardi 3 février 2026
Salle Beethoven – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2600
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Débat d'Orientaion Budgétaire
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Lagarde
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Guillas
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 4 février 2026

Délibération n°2600 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2025, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENM de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2026.

La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après vote, les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat et autorisent le Président à signer.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne



Débat d'orientation Budgétaire 2026

Séance du Comité syndical du 03 février 2026

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2026, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENM de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2026. La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges lors de la préparation du budget primitif 2026. Il présente :

I/ BILAN BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025	3
1) Section de fonctionnement	3
2) Section d'investissement	4
II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2026	7
1) Une baisse des recettes contenue	8
2) Légère diminution des dépenses	8
CONCLUSION	11

I/ BILAN BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025

Dans un contexte de dépenses contraintes élevées, le budget 2025 a notamment permis de mettre en œuvre la revalorisation du régime indemnitaire des agent.es.

1) Section de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement

Estimées dans le budget primitif 2025 à 6 514 433 € avec une évolution de +2% par rapport au budget prévisionnel 2024, l'augmentation des recettes s'appuyait sur les évolutions suivantes :

- **Stabilité globale des contributions des collectivités membres :**
Soit 3 909 032€ pour la Ville de Villeurbanne et 1 083 650 € pour la Métropole de Lyon
- **Augmentation des cotisations élèves :**
Prévues en augmentation de 45 000 € avec une évolution d'un tarif moyen de +3 %, les cotisations élèves ont atteint 1 million d'euros (+35 000 € par rapport au BP), l'école bénéficiant d'un niveau de fréquentation historiquement élevé de 1721 élèves pour l'année scolaire 24-25 et de 1765 élèves en 25-26.
- **Un solde excédentaire** reporté en augmentation de + 60 000 € par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Il convient de noter :
 - L'incertitude qui a marqué l'exercice 2025 concernant la contribution de l'Etat (prévue à 89 000 €) finalement versée en fin d'année pour un montant de 77 900 €.
 - La fin de la contribution exceptionnelle de 44 900 € de la cité éducative pour le déploiement du projet Orchestre au collège.

Au total les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 577 954 €, soit + 63 000 € par rapport au CA 2024

• B Dépenses de fonctionnement

- **Les dépenses de personnel** étaient estimées à 5 587 570 € en tenant compte :
 - Des mesures nouvelles de revalorisation du régime indemnitaire (+120 000 €) s'adressant à l'ensemble des agents ainsi que celles destinées aux enseignants artistiques,
 - Des évolutions habituelles (GVT : +50 000 €, effet Noria : -48 000€, promotion de deux professeurs hors classe +7 500€),
 - D'une augmentation des cotisations CNRACL de 25 000 €

Ainsi, les charges de personnel ont atteint 5 498 473 € en 2025 (taux de consommation des crédits de 98%), soit une évolution de +195 000 € par rapport au CA 24.

- Estimées à 772 563 € dans le cadre du BP 2025, **les charges à caractère général** ont atteint 607 861 € soit -53 000 € par rapport au dernier CA. La moindre consommation des crédits en fourniture d'énergie (- 24 000 €), en location mobilière (-12 000 €) ainsi qu'une diminution de la contribution de l'ENM au FIPHFP (-15 000 €) expliquent pour partie cette baisse.

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 253 540 € (96 % des crédits consommés) soit + 195 000 € par rapport au CA 2024.

2) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 161 663 € soit une augmentation de 30 000 € par rapport à l'exercice précédent. On notera cette année, l'aménagement scénique du Grenier à musiques (20 000€), l'acquisition de deux pianos (17 000 €) ainsi que le renouvellement des dispositifs de sonorisation de la salle West-Side et du studio de danse (21 000 €).

Tableaux récapitulatifs 2025

	BP 2025 (+DM)	CA 2025	Taux de conso. des crédits	Solde 2025
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	772 563 €	607 861 €	79%	164 702 €
Charges du personnel	5 587 570 €	5 498 473 €	98%	89 097 €
Autres charges de gestion courante	15 200	11 489 €	76%	3 711 €
Charges exceptionnelles	3200 €	1 030 €	32%	2 170 €
Dotations aux amortissement	135 000 €	134 686 €	100%	314 €
Dotations aux provisions et dépréciations	900 €	0 €	0%	900 €
TOTAL	6 514 433 €	6 253 540 €	96%	260 893 €

	BP 2025 (+DM)	CA 2025	Taux de conso. crédits	Solde 2025
Section de fonctionnement				
Recettes				
Atténuation de charges	4000 €	2094 €	52%	+ 1 905,88 €
Produit des services, du domaine	965 000 €	1 028 084 €	107 %	+ 63 084 €
Autres produits de gestion courante	10 €	10 889 €	10 890%	+ 10 879 €
Dotations subventions et participations	5 126 682 €	5 117 262 €	100 %	0 €
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 954 032 €	3 954 032 €	100%	0 €
<i>Métropole</i>	1 083 650 €	1 083 650	100%	0 €
<i>Etat</i>	89 000 €	77 900	88%	- 11 100 €
Produits exceptionnels	200 €	1091 €	546%	891 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000 €	24 993 €	100%	7 €
Résultat 2024 reporté	393 541 €	333 485 €	100%	0 €
Total	6 514 433 €	6 577 954 €	101%	+63 521 €

Solde section Fonctionnement	324 414 €
-------------------------------------	------------------

	BP 2025 (+DM)	CA 2025	Taux de conso. crédits	Solde 2025
--	------------------	---------	------------------------------	------------

Section d'investissement

Dépenses				
Immobilisations incorporelles	3 000 €	2 497 €	83%	503€
Immobilisations corporelles	234 705 €	134 166 €	57%	100 539€
Opérations d'ordre de transfert entre sections -	25 000 €	24 993 €	100%	7,42€
Total	262 705 €	161 655 €	62%	101 049 €

	BP 2025 (+DM)	CA 2025	Taux de conso. crédits	Solde 2025
--	------------------	---------	------------------------------	------------

Section d'investissement

Recettes				
Subventions d'investissement	34 300 €	32 669 €	95%	-1631€
Dotations, fonds divers et réserves (FTCVA)	15 692 €	15 692 €	100%	0 €
Dotations aux amortissements	135 000 €	134 686 €	100%	-314 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Résultat 2024 reporté)	77 712€	77 712€	100%	
Total	262 705 €	260 760 €	99%	-1945 €

Solde Section Investissement	99 105€
------------------------------	---------

CONCLUSION DE L'EXERCICE 2025

Engagement fort de la collectivité, le budget 2025 a permis de mettre en œuvre la revalorisation du régime indemnitaire des agent.es. Le solde excédentaire de la section de fonctionnement à ce stade est estimé à **324 414€**, soit en diminution de 63 000 € par rapport à l'exercice précédent. Le solde de la section d'investissement 2025 est quant à lui estimé à **99 105 €**, soit en augmentation de 21 000 €.

II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2026

	BP 26	Evolution Par rapport au BP 2025
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Charges à caractère général	704 546 €	- 9 %
Charges du personnel	5 608 973 €	0%
Autres charges de gestion courante	14 730 €	-3 %
Charges exceptionnelles	1 550 €	0,0 %
Opérations d'ordre (Amortissements)	145 000 €	7 %
TOTAL	6 474 799 €	- 1 %

	BP 26	Evolution Par rapport au BP 2025
Section de fonctionnement		
Recettes		
Atténuation de charges	4 000 €	0 %
Reprise de subvention	30 000 €	+ 20 %
Produit des services	1 020 000 €	+ 6 %
Participation ville de Villeurbanne	3 934 032 €	0 %
Métropole	1 083 650 €	0 %
Participation Etat	77 900 €	-12 %
Résultat 2025 reporté	324 414 €	-20%
TOTAL	6 494 206 €	-0.3%

Marge pour BP 2026 19 407 €

Solde excédentaire 2025 324 414 €

1) Une baisse des recettes contenue

• A. Recettes de fonctionnement

Les contributions :

Le protocole financier voté en comité syndical en décembre dernier prévoit une participation financière des collectivités identique à celle de l'exercice 2025 :

- ✓ **3 934 032 € de la Ville de Villeurbanne**
- ✓ **1 083 650 € de la Métropole de Lyon.**

La contribution de l'Etat est estimée en baisse par rapport au BP 2025 soit à 74 900 €, montant réellement perçu au cours de l'exercice.

Les cotisations élèves :

Les cotisations des élèves relèvent de deux années scolaires sur l'exercice 2026 :

- L'année 2025-2026 : pour les 5 derniers prélèvements de l'année scolaire, pour lesquels les montants des prélèvements sont estimés à l'identique des trois premiers déjà effectués
- L'année 2026-2027 : pour les 3 premiers prélèvements de l'année scolaire et les facturations en une fois qui ont été estimés en augmentation de 3%

S'appuyant sur un nombre important d'élèves inscrits pour la première partie de l'exercice (1765), les cotisations des élèves sont estimées à 1 020 000 € soit + 55 000 € par rapport au BP 2025.

Le maintien des contributions des collectivités membres conjuguée à la hausse des cotisations des élèves permettent de limiter la diminution des recettes totales de fonctionnement prévues à 6 494 206€ soit -0.3% soit – 20 227 € par rapport au BP 25.

Légère diminution des dépenses

• B. Dépenses de fonctionnement

Une forte diminution des dépenses à caractère général ...

La baisse des couts des fluides (-43 000 €) ainsi qu'une moindre contribution au FIPHFP (-11 000 €) permettent de **réduire de 8%** les dépenses estimées au chapitre 011, soit une économie de 68 000 € pour **un montant total de 694 546 €**. Il est à noter que l'école a intégré dans son BP 2026, le versement de 10 000 € au théâtre de l'IRIS, dans le cadre du partenariat qui les lie et ce, afin de compenser la non-reconduction de la subvention DRAC destiné à financer le parcours des élèves inscrits en parcours pré-professionnalisant.

... permet de faire face à un montant toujours élevé de charges de personnel.

Aux évolutions habituelles du chapitre 012,

- ✓ GVT : + 50 000 €
- ✓ Effet Noria : 22 500 €
- ✓ Promotion de 2 professeurs d'enseignement artistique hors classe : + 7 000 €

Sont à prévoir pour l'exercice 2026 :

- ✓ Versement du complément indemnitaire annuel + 40 000 €
- ✓ Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL + 25 000 €
- ✓ Coût supplémentaire de la prévoyance + 9000 € en 2026
- ✓ Impact sur le chapitre 012 de projets participatifs + 8 000 €
- ✓ Prestation d'action sociales individuelles hors prestataire Plurelya +4 000 €

Les dépenses de personnel s'élèvent à 5 608 973 €, les charges de personnel seront après intégration de la marge en augmentation de plus de 40 000 €

Au total les dépenses de fonctionnement sont estimées à 6 474 799 € soit en diminution de 1% par rapport au BP 2025 voté.

- C. Section d'investissement

	BP 2026	Evolution par rapport au BP 25
Section d'investissement		
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	3 000 €	0%
Immobilisations corporelles	256 105 €	+9%
Reprise sur financement antérieurs	30 000 €	+20%
Total	289 105 €	+10%

	BP 2026	Evolution par rapport au BP 25
Section d'investissement		
Recettes		
Subvention d'investissement	30 000 €	-13%
FCTVA	15 000 €	-3%
Dotation aux amortissements	145 000 €	+7%
Résultat 2025 reporté	99 105 €	+28%
Total	289 105 €	+10%

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement estimées pour 2026 s'élèvent à 289 105 € soit + 26 000€, soit + 10% par rapport au BP 2025

L'importance du résultat reporté 2025 ainsi que l'accroissement mécanique de la dotation aux amortissements permettent à l'ENM d'augmenter le niveau de recettes destinées à l'investissement.

Les dépenses d'investissement :

Tout en poursuivant les plans d'investissements en biens instrumentaux et techniques (piano, musiques actuelles et amplifiées...), il est notamment prévu au cours de cet exercice :

- ✓ La poursuite des investissements en arts numériques
- ✓ La poursuite des aménagements des espaces de convivialité (foyer Pollock)
- ✓ La poursuite de l'aménagement du Grenier à musiques

La capacité d'investissement préservée permet d'accompagner les évolutions pédagogiques et artistiques.

CONCLUSION

Balance prévisionnelle 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisionnel dépenses	6 474 799 €
Prévisionnel recettes	6 494 206 € (Dont intégration de l'excédent 2025 de 324 414 €)
Balance	19 407 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Prévisionnel dépenses	289 105 €
Prévisionnel recettes	289 105 € (Dont intégration de l'excédent 2025 de 99 105 €)

Réflexions proposées au débat :

Il est proposé d'inscrire les 19 407 € restant en balance en fonctionnement au chapitre 012.